



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE représenté par Alain GUERQUIN, Philippe GAILLOT, MMES Maryse GROSSE, Christine ACKER, M. Hervé GROULT, MMES Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, M. Thierry MICHEL, Mme Marie-Josée THILL représentée par André DEL PIZZO, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<b><u>Absents avec procuration :</u></b> Bernard ZENNER	à	Christine ACKER
Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Hassan FADI	à	Hervé GROULT
Yves LICHT	à	Philippe GAILLOT
Bertrand MATHIEU	à	Thierry MICHEL
Marie-Pierre LAGARDE	à	Rachel ZIROVNIK
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Déborah LANGMAR	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA,	à	Benoit STEINMETZ
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

**Absents excusés :** Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH, Bernard DORCHY, Alain REDINGE, Evelyne DEROCHE, Joël IMMER

**Date de la convocation :** 23 août 2023

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 35  
Nombre de votants : 45

**Secrétaire de séance :** Céline CONTRERAS



### **11. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de la transition énergétique**

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 15 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours au titre de la transition énergétique ont été déposés :

- le 5 juillet 2023 par la Commune de Rodemack,
- le 6 juillet 2023 par la Commune de Boust,
- le 10 juillet 2023 par la Commune de Kanfen,

Considérant que les travaux prévus consistent en un remplacement des éclairages publics par des dispositifs de type LED,

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité de la nouvelle version du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Rodemack	Passage en LED sur 53 têtes de candélabres et 13 spots	56 417,50€	FV : 22 567€	33 850,50 €	50% du subventionnable 30% du total	16 925,25 €	16 925,25 €
Boust	Passage en LED sur 154 têtes de candélabres	89 802 €	FV + DETR : 35 920.80€	53 881,20 €	50% du subventionnable 30% du total	26 940,60 €	26 940,60 €
Kanfen	Passage en LED sur 102 têtes de candélabres	49 458 €	0€	49 458 €	50% du subventionnable	24 729 €	24 729 €

Considérant cet exposé,

**Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » consultée par voie dématérialisée du 16 au 25 août 2023 et du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- de valider l'attribution du fond de concours au titre de la transition énergétique pour le remplacement des éclairages publics en leds pour les communes suivantes :
  - **Boust,**
  - **Kanfen,**
  - **Rodemack, selon le tableau ci-dessus.**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230927-C20230926\_11\_SI-DE

## Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	45
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 27 septembre 2023

Le Président,  
Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230927-C20230926\_11\_SI-DE

